

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 30 juin 2011, affiché le 4 juillet 2011. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 22 juin 2011, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Frédéric GAILLARD - Raymond MATHIEU - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Françoise ROY
Etaient excusés	Hélène JACQUET a donné pouvoir à André PERRIN Marie-Rose GRANDET a donné pouvoir à Marianne DUBARE Georges MARTINET - Jean-Louis PIVARD- Thierry REBERE
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Raymond MATHIEU Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 13 Votants : 15

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2011 n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Compte rendu de décision

Madame le Maire rend compte de la décision qu'elle a été appelée à prendre conformément à la délibération du conseil municipal n°54/2010 du 8 juin 2010, à savoir :

- Décision 2011-03 portant conclusion d'un contrat de maintenance avec la Société ITRON pour le matériel de relève des compteurs d'eau. Le contrat dont le montant s'élève à 332.64 € pour l'année 2011 est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2011.

Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet de l'Ain avant le 17 août 2011. Le Préfet doit arrêter le schéma départemental avant le 31 décembre 2011.

Madame le Maire expose que le Sous-préfet organise une réunion le 6 juillet et que le bureau communautaire se réunit le 7 juillet 2011 pour donner son avis sur ce dossier qui concerne la fusion des quatre communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes d'Oyonnax
- Communauté de communes du Lac de Nantua
- Communauté de communes des Monts Berthiand
- Communauté de communes de la Combe du Val

Madame le Maire précise qu'une commission départementale de coopération intercommunale a été créée pour donner son avis sur le schéma départemental, qu'elle peut modifier le projet élaboré par le Préfet dès lors que deux tiers de ses membres se prononcent en ce sens.

Madame le Maire demande aux élus de participer à la réunion du 6 juillet. Le Conseil Municipal se réunira le 11 juillet 2011 pour émettre un avis.

Transfert de compétence « Eclairage Public » au Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain

Par courrier du 31 mai 2011, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain demande à l'assemblée délibérante, le transfert ou non, de la compétence « Eclairage Public » au Syndicat. Cette démarche est consécutive au changement profond dont fait l'objet ladite compétence, en application des nouveaux statuts du Syndicat.

Comme spécifié dans les statuts du Syndicat, celui-ci exercera la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant :

- La maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations
- La maintenance préventive et curative de ces installations
- La passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique
- La passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux

Le coût de ces prestations s'élève à 56 € par point lumineux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **émet avec 14 voix Pour et 1 abstention** un avis favorable au transfert de compétence « Eclairage Public » au Syndicat Intercommunal.

Convention entre le Département de l'Ain et la Commune de Dortan

André PERRIN expose que le tracé du réaménagement de la RD 31 et de la déviation de Dortan nécessite le renforcement de la canalisation d'eau potable passant sous la nouvelle départementale et l'alimentation en eau potable d'une propriété privée. Il propose la mise en place d'une nouvelle canalisation qui alimentera l'installation du chantier et le raccordement de la propriété privée. Le Conseil Général s'engage à prendre en charge les frais occasionnés par ces travaux. André PERRIN donne lecture de la convention qu'il y a lieu d'établir entre le Département de l'Ain et la Commune de Dortan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la dite convention, **autorise** Madame le Maire à la signer et **autorise** le lancement du marché de travaux.

Adhésion à l'Association française AOC « Bois du Jura »

André PERRIN expose qu'une association s'est créée pour la reconnaissance officielle d'une AOC (appellation d'origine contrôlée) pour le bois du Jura. Cette nouvelle association intitulée Association Française pour l'AOC « Bois du Jura » informe les principaux propriétaires forestiers publics et privés que le dossier visant la reconnaissance officielle d'une AOC est entré dans la procédure légale d'instruction qui incombe à l'INAO (institut nationale d'origine et de la qualité). Elle sollicite les collectivités territoriales en précisant qu'un grand nombre d'adhésions individuelles viendra renforcer cette démarche. Elle propose une adhésion dont le montant s'élève à 25 €, correspondant à la cotisation statutaire pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'adhésion à cette association.

Questions diverses

Prochain conseil municipal le 11 juillet à 19 h.

La séance est levée à 20 h 30.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Raymond MATHIEU

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.